

## AIDE A LA CREATION

### SOUTIEN A L'ACCUEIL DE COMPAGNIES PROFESSIONNELLES EN RESIDENCE DANS DES STRUCTURES DE DIFFUSION

#### Objet :

Soutenir les structures de diffusion dans l'accueil en résidence de compagnies professionnelles en vue d'un projet de création artistique.

#### Bénéficiaires :

Scènes nationales et conventionnées de diffusion de la Marne et les structures marnaises de diffusion, reconnues comme lieux d'accueil de la création artistique en région.

#### Conditions de l'aide :

La structure accueillante doit répondre à un double objectif : favoriser, assurer la création artistique et garantir la diffusion large et diversifiée de la production des artistes invités. Des actions de sensibilisation doivent être menées pour encourager la pratique des amateurs.

La résidence s'inscrit dans une stratégie de développement local et sur une durée d'au moins deux années consécutives.

L'aide est conditionnée par la signature d'une convention sur deux ans visant à soutenir un projet de création artistique suivi de son exploitation notamment en région.

#### Nature de l'aide :

Création et reprise du spectacle de la compagnie accueillie.

#### Montant des aides :

##### 1ère année

- **aide à la création :**  
20% des dépenses artistiques de production et de la communication selon les mêmes critères que le soutien à la création des compagnies.

##### Année suivante

- **aide à la reprise de spectacle :**  
charges liées à la reprise du spectacle, dans la limite de 25% du montant de l'aide à la création (dépenses éligibles : coût des répétitions, frais de communication et de prospection)
- **aide à la médiation :**  
25% des charges liées aux actions de médiation dans le cadre de la reprise (ateliers, lectures, rencontres, etc), dans la limite de 25% de l'aide à la création.

**Le montant global de l'aide à la résidence est plafonné à 15.000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs établie sur deux ans.**

#### Date de dépôt des dossiers :

**Avant le 31 mars de l'année considérée.**

*NB : un modèle de budget type est disponible sur la page « Dispositions générales ».*